

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

### ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.- (avec Bulletin officiel fr. 12.50)  
ETRANGER: 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)  
(Expédition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

### RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de chèques postaux 115 58  
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

### ANNONCES (Cours 7)

Canton: 20 ct.; Suisse: 25 ct.; Etranger: 30 ct. la ligne.  
Reclames: 50 ct. la ligne ou son espace  
Publicités, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

## Chronique d'art

Genève, qui pendant plusieurs semaines fut le centre politique du Monde, serait-elle en voie d'en devenir le centre artistique? Il serait téméraire de se montrer trop affirmatif à cet égard; jusqu'ici, la patrie de Liotard et de Pradier s'étant sagement contentée, dans le domaine des arts plastiques, de tenir le premier rang parmi les cités de notre Helvétie un brin tard venue aux grandes conceptions esthétiques. Pourtant, d'autres villes, notamment en Italie et dans les Flandres, après avoir enrichi leurs édifices et leurs musées d'innombrables chefs-d'œuvre, se sont aisément résignées à passer leur sceptre momentanément à des sœurs plus modernes et plus ou moins lointaines. Sur le champ-clos actuel, il est certainement une reine qui ne se laissera pas aisément ravir le diadème: Paris.

Pourtant, l'heure présente semble vouloir que les Nations, encore irritées les unes contre les autres, s'appliquent à rechercher un forum commun non seulement où il y ait place pour discuter dans une atmosphère adoucie de ce qui les divise économiquement et politiquement, mais où elles puissent, à l'abri des partis pris que font naître les haines violentes, se mesurer dans la démonstration de leurs tendances et de leur esprit particuliers. C'est peut-être ce qui a suggéré à un groupe d'artistes français de choisir Genève en vue de l'organisation d'une « Exposition internationale moderne des Beaux-Arts ». Le nouveau Bâtiment Electoral, avec son immense salle si admirablement éclairée, avait de quoi tenter de tels initiateurs et cette exposition vaut en premier lieu par son installation et son arrangement.

Sans doute, on a déjà dit autant de mal que de bien de cette manifestation, où les novateurs d'hier semblent égarés parmi les novateurs d'aujourd'hui, et l'on n'a pas fini d'en dire. Elle crie en effet la prétention des écoles ultra-modernes à opposer à l'art tout pur ses combinaisons à la fois laborieuses et maladroites. Le cubisme, le futurisme s'y étalent avec toutes leurs incohérences, leurs folies, leurs bizarreries, leurs insolences, et pour quoi pas le dire aussi?... leurs ingéniosités.

Mais est-ce assez d'une semblable constatation pour prononcer sans appel et condamner en bloc, jusqu'à l'idée même d'une joute internationale qui met face à face les pays les plus divers et les plus opposés par leurs traditions et leur culture? Ils sont presque aussi nombreux, les peuples représentés dans cette salle, qu'ils l'étaient, il y a peu de semaines dans celle de la Réformation. Même, il y a en plus l'Allemagne, et nous avons pu, grâce à cette présence, constater que sa prétention de peuple sain, de peuple fort, ne

l'exempte pas des épidémies qui déciment ses rivales. Car, n'est-ce pas une décaimation que de voir tant de toile et de couleurs prodiguées à des incohérences? Les uns se servent de cette coïncidence de tant de pays divers aux mêmes efforts de recherche, aux mêmes procédés de rénovation ou de création pour saluer l'aube d'une résurrection prochaine.

Mais, y a-t-il vraiment coïncidence? Et ne ferait-on pas tout aussi bien de croire ceux qui pensent et prétendent qu'en dépit de tant de provenances diverses, il y a réellement là un mouvement concerté, une ruée de moutons de Panurge?

Néanmoins, il ne faut pas se contenter de la supposition que tout cela s'est produit de connivence. Mieux vaut encore se donner la peine de voir, de chercher à comprendre, de comparer que réprouver purement et simplement, car il y a dans cette manifestation d'un art qu'on peut qualifier de maladif, une gradation et des phases comme il s'en trouve dans toute affection pathologique.

Se souvient-on qu'un phénomène analogue atteignit la littérature, il y a quelque trente ans! Longtemps ce fut un chaos dont se désolèrent non seulement les académiciens, mais la plupart de ceux-là qui, épris de nouveautés, ne réussissaient pas, malgré leur bon vouloir, à démêler quelque chose à cette profusion. Cependant, un certain ordre devait tout d'un coup surgir de ce parfait fouillis. Les broussailles, les lianes flambèrent et, quelques arbres résistants se maintinrent verts et vivaces dans le maquis éclairci et aéré. Or, sans ce mouvement dont les représentants les plus confus ont dès longtemps disparu dans l'oubli, nous n'aurions pas la joie de goûter les œuvres de Paul Adam, de Moréas, du superbe Verlaine, ni même de Baudelaire. Nul ne peut nier que le maniérisme de quelques-uns de ceux-ci, n'ait enrichi notre langue d'une infinité de mots et de tournures qui devaient suppléer à l'inactivité de l'Académie toute absorbée en mutuelles congratulations.

Pareillement, en peinture, où sont encore les contempteurs d'un Hodler? On ne pouvait pourtant pas lui reprocher le défaut de dessin. Mais son symbolisme exigeait trop de pénétration, ne se pénétrait même parfois point du tout; les couleurs de sa palette, de ses ombres et de ses carnations ne ressemblaient pas assez aux couleurs courantes. Du moins, ce fut là le prétexte sous lequel la Suisse lui interdit l'accès de sa section à l'Exposition universelle de Paris de 1889. Le geste fut si résolu que la personnalité du grand artiste s'en trouva tout d'un coup projetée bien au-dessus de ses proscriptions. Aujourd'hui, ses œuvres font tache dans l'ensemble de l'exposition internationale, mais une tache par l'autre côté, par le verso, une tache de robustesse, de puissance, de santé, contre les extravagances de la plupart des œuvres

qui l'entourent. De même le symbolisme souvient trop obscur de cette manifestation dont l'affiche semble se résumer en une floraison de navets et de melons entamés, éclatés et là en rénovations remarquables. Regardez, dans la section « Autriche », ce quatuor de violonistes, aux yeux, aux émotions de la face, aux doigts desquels l'artiste Mopp a communiqué tant d'expression et de mouvement. Eût-il obtenu cette vie, ce frémissement, cette passion de virtuosité, si tout son soin avait consisté à préciser des lignes ou à accentuer les parties secondaires de son tableau? Et, dans la sculpture, ces faces si bizarres, mais si expressives de celui qui signe Cilla d'Aire! Ne révèlent-elles pas une conception neuve et originale?

Au surplus, il faut bien se pénétrer, avant d'y entrer, que la totalité de cette exposition n'est pas là. Une part, et une grande, y est faite aux œuvres solides, compréhensibles, vivantes et sereines. A ce point de vue, il est permis de relever que la section suisse, l'une des plus fournies, demeure très variée, tout en groupant des œuvres normalement saines. Il y a du Vautier, du Rheiner cadet, du Darel et bien d'autres choses. Il y a, en sculpture, deux « Maternités » remarquables, l'une française, l'autre suisse; il y a, outre les peintures d'Hodler et les sculptures de Cilla, dont nous avons parlé, des marbres variés de James Vibert: bustes, allégories et autres. Notre Valais y a, lui aussi, sa petite place par l'un des grands panneaux dont Henri Fehr a décoré la pièce principale de la Brasserie Dussez: « Dîner et danse sur l'herbe ». Notre jeune sculpteur Casanova y expose la maquette de son « Combat de vaches », qui est bien connu à Sion, et, auprès des sculpteurs de Vibert et des paysages tessinois de Darel, un « Château Supersaxo » à Naters de Pierre Courthion. Pour laisser ce dernier, de qui les recherches échappent à la compétence de nos jugements, rappelons que Casanova se spécialise de plus en plus, comme sculpteur animalier. Nos futures expositions auront le droit de lui demander une participation plus copieuse; mais ici, la place, était rare, en raison de l'affluence des envois étrangers.

Somme toute, puisque à tout une conclusion s'impose, retenons de ceci qu'un rapprochement des nouvelles tendances modernes était souhaitable, ne fût-ce que pour permettre à un public international de se rendre compte si quelque chose pourrait se dégager et surmonter dans l'amplitude de tant d'essais exagérés, de tant d'efforts superflus ou inutiles et de tant de recherches obstinément poursuivies. En surgira-t-il quelque formule d'art inattendue, quelque conception renouvelée, mais ferme et solide, ou encore quelque monstre de puissance?

Il est trop tôt, évidemment, pour résoudre un problème aussi compliqué. Toutefois, d'ores et déjà, on a le pressentiment, devant cet

afflux de communes tendances, que l'ère de la simple bizarrerie va se clore. Il n'y a plus d'espace devant ce « steuple chaise » à travers le brouillard. Navets et melons vont se dépouiller de leurs épluchures pour dégager leurs parties savoureuses et digestibles. L'informé minéral en fusion dans le creuset va dégager ses scories. Il ne restera qu'à faire l'analyse du métal d'extraction. Or, à l'heure présente, nul centre mieux que Genève ne pouvait offrir un laboratoire propice à d'aussi vastes essais, à la fois séparés et réunis.

## Grand Conseil

SEANCE DU 13 JANVIER 1921

(Suite)

Président: M. M. Pellissier

### Le décret des finances

Les délibérations reprennent à l'art. 6 et se poursuivent bien plus rapidement que dans la séance précédente.

Les articles 6 et 8 établissent l'échelle de la progression de l'impôt sur la fortune et le revenu. Adoptés tels qu'en premiers débats. M. Schröter fait une déclaration préalable s'opposant à toute proposition tendant à majorer les chiffres du minimum d'existence et dégrèvement pour charges de famille, prévus précédemment.

A l'art. 10, une modification est introduite à l'avantage des sociétés anonymes. Tenant compte de certaines situations précaires, le Grand Conseil peut diminuer à leur égard les rigueurs du fisc.

L'art. 14: Inventaire obligatoire au décès n'a pas pu être digéré en cette séance. Des députés du Haut-Valais, MM. de Käbermaten et Zumtaugwald, déclarent la guerre à l'inventaire, dans lequel il se plaisait à n'y voir que des tracasseries intolérables.

### Discours de MM. Morand et Couchepin

Mais l'inventaire a de vigoureux défenseurs: MM. M. Morand, Couchepin et Fama.

M. Morand déclare catégoriquement à la Haute Assemblée que la gauche radicale fait de l'introduction de l'inventaire obligatoire au décès la condition « sine qua non » de son appui au décret des finances. Si l'inventaire n'y est pas inscrit, le parti radical combattra le décret devant le peuple. L'inventaire n'est pas la panacée qui produira la justice fiscale idéale, mais il constitue cependant un grand progrès sur le régime actuel inique et suranné.

L'impôt progressif sans l'inventaire obligatoire est un leurre, une innovation désastreuse pour les catégories les plus intéressantes des contribuables. On accuse ce contrôle de revêtir des formes inquisitoriales et

### Feuilleton du « Confédéré » 35

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

## Jeanne de Mercœur

par  
PIERRE SALES

La jeune femme était très inquiète; elle avait vu de nouveau, sur le front de Raoul, cette teinte de tristesse qui avait assombri leur bonheur après la mort de sa mère. Quel souci s'était donc abattu sur son mari? Souci d'affaire?... Raoul lui avait dit, la veille, que Bressac était venu le voir pour affaire. Peut-être allait-il lui en parler à elle-même!

Mais non. Le Gascon causait, simplement, de famille, d'enfant. Et Jeanne comprenait qu'il fût recherché dans les salons; car il n'y avait rien de mièvre dans sa conversation. Il lui rappelait, en riant, leur première rencontre sous les arbres de Meudon, une matinée de juin:

— C'est mon lot de vous voir sous bois... Seulement, ce jour-là, j'ai dû vous effrayer, car vous avez fui...

C'était vrai; elle avait fui, prise d'un effroi soudain, sans en deviner la cause. Et depuis, son impression première s'était effacée; elle avait été reconnaissante à Bressac des quelques paroles affectueuses qu'il lui avait dites à l'enterrement de sa mère. Hier, d'ailleurs, il s'était conduit de façon à charmer tous ses invités. Comme s'il avait compris que Raoul et Jeanne étaient ennuyés d'avoir à soutenir une conversation générale, il s'en était chargé, discrètement. Et sa générosité pour les pauvres, — sans doute trop ostensible, — avait fait dire à la marquise d'Essaunes:

— Il est charmant, ce Bressac, tout à fait charmant!

Ne fallait-il pas que sa maison devint hospitalière, pour que Raoul n'eût jamais l'idée de l'abandonner? Ne devait-elle pas se faire aimer des amis de son mari? Et elle savait que Bressac était son plus ancien; Raoul le lui avait déclaré:

« Un ami de collège ».

On dit que ce sont les seuls vrais. Et, plus encore que la veille, Bressac était séduit par la conversation de Jeanne. Il s'attachait à étudier son caractère, pour en connaître le point faible. Une femme comme elle ne pouvait mentir; et ses paroles devaient lui faire connaître, en peu de temps, sa pensée presque entière.

Aucune coquetterie en elle; un sourire très doux sur ses lèvres, le même sourire pour toutes les choses que disait Bressac.

— Savez-vous Madame, que Raoul mériterait d'être grondé?... Vous laissez seule!

— M. de Mercœur a ses affaires, Monsieur.

Le sourire, à ces mots, disparut des lèvres de Jeanne; mais il revint aussitôt, parce que l'enfant s'était éveillé. Bressac, qui n'avait jamais songé à jouer avec un enfant, cherchait des intonations caressantes pour parler au petit être:

— Comme cela doit être bon d'avoir un enfant à soi! N'est-ce pas Madame?

Ils marchèrent ainsi assez longtemps, causant par phrases entrecoupées: Jeanne, heureuse de se créer une sympathie dans un ami de son mari, et lui, ne sachant trop ce qu'il faisait, désarçonné par ce caractère si droit, se demandant si toutes ses ruses ne le mèneraient pas à un échec grotesque.

Jeanne, craignant que la soirée ne parût vide à Raoul après le dîner un peu bruyant de la veille, dit à Bressac en le quittant:

— Si votre temps n'est pas pris, venez dîner avec nous. M. de Mercœur, j'en suis certaine, en sera très heureux.

Comme elle disait à Raoul, en rentrant:

— J'ai prié M. Bressac de dîner.

Raoul pâlit et, d'une voix étranglée, il répondit:

— Vous l'avez donc vu?

— Oui, j'étais allée au Bois pour promener Bébé; j'ai rencontré M. Bressac dans l'une des petites avenues, et nous avons causé longuement. On dirait que cela vous contrarie?

— Me contrarier!... Non, Jeanne, j'avoue, seulement, que j'aurais préféré rester seul avec vous, ce soir. Je n'éprouve aucun besoin de mêler les autres à notre bonheur.

— Vous dites cela, Raoul, aujourd'hui. Demain, vous ne parlez peut-être pas ainsi. Un mari, sachant se contenter de sa femme et de son enfant, cela ne se serait jamais vu. N'avons-nous pas convenu que nous recevions nos amis? D'ailleurs, vos cousins doivent aussi venir.

Raoul ne répondait pas.

— J'ai donc eu tort d'inviter M. Bressac? dit Jeanne. Alors, je vais croire que vous avez quelque chose contre lui.

— Non, certes, non, non.

— Pourquoi cette tristesse? Vous avez un ennui que vous ne voulez pas me confier?

— Jeanne, Jeanne, vous voulez deviner des choses qui n'existent pas.

— Et ce fut un supplice d'un mois, un supplice qui rendait Raoul fiévreux. Raoul, ainsi, qu'il le lui avait dit, venait prendre sa part de la fortune acquise grâce à lui. Gaëtana ne manquait pas une réception de Jeanne. Cependant, Raoul avait réussi à chasser de son visage toute expression de tristesse; et, peu à peu, l'espoir lui revenait de gagner ces trois cent mille francs pour jeter hors de chez lui Bressac et Gaëtana.

(A suivre).



intolérables. On ne trouve pourtant rien de choquant quand on le fait pour des orphelins. Sous un prétendu étalage de sentiments se cachent des calculs intéressés. Le parti radical valaisan se lèvera comme un seul homme, pour défendre l'inventaire au décès. Et il aura avec lui tous les éléments du parti conservateur qui sont sincères partisans de l'assainissement de notre régime fiscal. (Bravos).

M. Evéquois trouve que des raisons de sentiment plaident en faveur du point de vue de M. Zumtaugwald, mais que l'intérêt évident du fisc est du côté de celui qui vient de défendre M. Morand. Il se demande cependant s'il ne serait pas opportun de disjoindre la question de l'inventaire de celle du décret et de soumettre les deux objets au peuple, séparément, mais dans une double votation qui s'opérerait le même jour.

M. Roduit est partisan de l'inventaire pour lequel il ne sera pas nécessaire d'introduire dans la maison du défunt ni un inspecteur des graisses, ni un autre bouledogue. (Rires).

Le président de la gauche, M. Couchepin, déclare que le groupe unanime s'oppose à la disjonction des deux questions. Au pis aller, on pourrait peut-être admettre un vote scindé, mais à la seule condition que la question de l'inventaire soit posée avant le vote du décret. Il n'est pas douteux que si la portée véritable de l'inventaire au décès est expliquée au peuple loyalement, par ses mandataires et par la presse, la masse des contribuables le soutiendra. C'est en vain qu'on l'appellera dans le Valais romand la « loi des morts subites » et dans le Haut le « Leicheninspektor » (inspecteur des cadavres). Le peuple valaisan aura assez de bon sens pour ne pas se laisser intimider par ces « clichés-épouvantails ». On évitera les morts subites et on prendra des précautions semblables à celles du héros d'un roman de Daudet (dans « Numa Roumestan ») qui n'allait à confesse que pendant les épidémies de choléra ! (Rires prolongés).

J'espère, dit en terminant M. Couchepin, que le peuple valaisan est actuellement assez éclairé pour ne pas croire tout ce que les journaux du Haut et du Bas lui raconteront au sujet de l'inventaire.

La gauche votera contre le renvoi.

M. Paul Rouiller est opposé au renvoi. La proposition de M. Evéquois lui paraît cousue de fil blanc et malgré toute l'habileté du stratège, on ne se laissera pas prendre.

Le renvoi proposé par M. Evéquois est voté à la faible majorité de 32 voix contre 26.

A l'art. 15 est admise une proposition de M. Kuntschen tendant à prévoir dès l'année 1923, l'introduction de la progression de l'impôt en matière communale si la future loi des finances n'est pas en vigueur en ce moment.

SEANCE DU 14 JANVIER 1920

Président : M. M. Pellissier

#### Recours en grâce

La séance de vendredi commence par la liquidation de treize recours en grâce. La plupart des recourants sont des récidivistes qui implorent sans succès la clémence d'un Grand Conseil inexorable aux délits répétés. Certaines suppliques sont intéressantes, pittoresques et de nature à amuser Messieurs les députés, sinon à les émouvoir.

Sur 13 recours, un seul a été admis.

#### Naturalisation

La Commission des pétitions propose d'accorder la naturalisation valaisanne au maître tonnelier, Martin Wagner, bourgeois des Agettes, à sa femme et à trois enfants mineurs. Adopté.

#### Encore la juridiction du district de St-Maurice !

Une requête du Conseil communal d'Evionnaz, appuyée par 119 citoyens de cette commune et une autre semblable du Conseil communal de Collonges unanime et également soutenue par une pétition de 97 signatures demandant à ce que le Grand Conseil revienne sur son décret de novembre concernant les juridictions des juges-instructeurs. Les communes d'Evionnaz et de Collonges préfèrent être rattachées au tribunal de Martigny plutôt qu'à celui de Monthey, puisque le tribunal de St-Maurice est supprimé.

La Commission accueille favorablement ces pétitions, en considération des motifs d'ordre pratique invoqués par les requérants. Elle les renvoie au Conseil d'Etat avec pressante recommandation, car il s'agirait de trancher ce cas au plus vite avant que la mise en vigueur du dernier décret ait forcé des citoyens de ces communes réclamautes d'aller chercher ou subir la justice à Monthey.

M. Kuntschen, chef du Département de Justice et Police, dans sa réponse, révèle qu'on se trouve en présence d'une réclamation identique des habitants de Mex. On a ainsi la preuve, dit-il, que le district de St-Maurice n'est pas satisfait du tout de la solution intervenue il y a deux mois. Ne faudrait-il pas examiner de nouveau s'il n'y aurait pas lieu de refaire l'unité judiciaire du district au profit de Martigny ? Le gouvernement étudiera consciencieusement cette intéressante question.

M. Leuzinger est très étonné de l'accueil chaleureux fait par la Commission — MM.

les rapporteurs Kuntschen et de Sépibus expliquent pourquoi — à cette requête. Il voudrait que le Conseil d'Etat procédât à une enquête relative aux vœux véritables des communes et des populations du district de St-Maurice.

M. Dallèves s'érige volontiers en défenseur des traditions historiques violées par le morcellement judiciaire du district de St-Maurice. Ce dernier, eu égard à son passé, est celui des districts bas-valaisans dont l'histoire est la plus caractéristique et révèle le plus d'unité. Il salue avec joie la nouvelle aggrégation que l'on entrevoit et qui corrigera l'erreur historique commise récemment.

#### Toujours les Régents !

Le corps enseignant primaire, marié de l'échec mortifiant du 26 décembre, revient prier le Grand Conseil de bien vouloir corriger ce que contient d'injuste le verdict du peuple mal informé.

La Commission chargée d'étudier cette demande s'est partagée en majorité (MM. Pouget, Bagnoud et de Sépibus) et en minorité (MM. Kuntschen et Rouiller). Cette Commission est bien représentative. Ceux de ses membres qui ne croient pas devoir entrer en matière sont les représentants du Haut-Valais et des communes de montagne, régions qui se sont montrées particulièrement hostiles au décret qui a sombré le 26 décembre. Les deux membres de la minorité représentent plutôt les villes et l'élément campagnard plânaïn plus accessible au cri de détresse du personnel enseignant.

M. Pouget ne croit pas qu'on puisse démentir aller à l'encontre de la volonté populaire, si critiquable soit-elle, le lendemain du verdict si catégoriquement exprimé par le souverain. On croit que le décret des allocations aurait triomphé si l'on s'était borné à y inscrire les 25 francs mensuels de l'Etat sans y adjoindre la participation communale. On n'est pas sûr du tout que le scrutin du 26 décembre signifie cela. C'est pourquoi la majorité de la Commission est contre l'entrée en matière.

M. Burgener, chef du Département de l'Instruction publique, parlant tour à tour en français et en allemand, fait un exposé des intentions du gouvernement en face de la situation présente. M. Burgener, qui avait manifesté dans la dernière session de novembre un bel optimisme à l'égard de l'attitude du peuple valaisan au scrutin, a été profondément déçu le lendemain du vote. Cependant, il ne nourrit, à l'égard du peuple, aucun ressentiment. La vie pénible et parfois précaire du montagnard explique bien des choses et ce n'est pas par antipathie invétérée pour l'instituteur populaire — « Volksschüler » — qu'on lui marchande si âprement ses traitements. On ne saurait passer outre aujourd'hui contre la volonté du peuple. C'est pourquoi le gouvernement propose de maintenir la mesure provisoire adoptée l'an passé, c'est-à-dire d'accorder la mensualité supplémentaire de 25 francs là où les communes font preuve de bonne volonté. « Aidez-vous et l'Etat vous aidera », voilà la formule que le Parlement peut adopter aujourd'hui à l'égard des communes sans faire violence à la volonté de ses commettants. Le Grand Conseil peut faire ce beau geste à la fin de la législature. Cette décision coûterait à l'Etat moins de 50,000 fr.

M. Roduit (Saillon) est d'avis que l'école, le sort matériel des régents doit être une des premières préoccupations des représentants du peuple. L'éducation populaire est la condition primordiale de l'avenir du pays. Mais l'enseignement primaire, tel qu'on le conçoit actuellement, devrait être profondément amélioré.

M. Thomas (Saxon) plaide naturellement la cause de ses collègues « enseignants » toujours sacrifiés comme les martyrs de St-Maurice. Il se livre à de longues citations tirées de la presse professionnelle. Il fait appel au Grand Conseil pour le conjurer de voter le crédit des 120,000 fr.

M. de Chastonay, directeur des Finances, se déclare d'accord avec l'inscription au budget d'un poste de 48,500 fr. permettant la collaboration de l'Etat et des communes de bonne volonté en matière scolaire.

MM. Escher et Paul Rouiller soutiennent le principe d'égalité de traitement pour tous les instituteurs qui toucheront la mensualité supplémentaire de 25 fr. quelle que soit l'attitude des communes respectives.

L'insertion du poste de 120,000 fr. au budget l'emporte au vote sur le point de vue négatif de la Commission. Nous en félicitons sincèrement les régents. N'empêche que le Grand Conseil a bien ici lancé en quelque sorte un défi à la volonté du peuple. N'aurait-il pas été préférable, pour la dignité de la Haute Assemblée et celle du peuple aussi, de laisser cet objet sans solution en novembre, d'éviter le désaveu du 26 décembre et de prendre la même décision le 14 janvier, sans se mettre en contradiction aussi flagrante avec le referendum auquel des décisions de cette importance ne sont plus assujetties ?

#### Le Pont de Sierre

Le projet de décret concernant la reconstruction du pont du Rhône, au bois de Fingés, près Sierre, a donné lieu à un débat interminable qui durerait encore si le président du Grand Conseil n'avait pas réussi, à force de

coups de sonnettes et de supplications, à arrêter les flots de paroles qui se précipitaient de la bouche du fougueux député de Chippis. M. Zufferey chicanait à perte de vue sur la valeur des mots construction et reconstruction.

La Commission, par l'organe de MM. Bres-soud, Raph. Troillet et de Sépibus, préconisait la non entrée en matière.

L'énergique intervention de M. Delacoste, conseiller d'Etat, soutenu par le président du gouvernement et même par M. Cyr. Pitteloud, que les adversaires du projet croyaient ranger à leur avis, eurent raison des récalcitrants devant la Haute Assemblée.

Les communes qui devront subvenir à la construction du pont le trouvaient sans doute assez solide pour une génération ou deux. Mais on a cru devoir ajouter plus de créance aux rapports des ingénieurs spécialistes que le chef du Département des Travaux publics avaient consultés.

MM. Maurice Bonvin et Leuzinger proposent une modification des considérants pour ne rien préjuger dans la chaude discussion qui va suivre sur l'interprétation des art. 21, 22 et 23 de cette fameuse loi sur les Routes. Cette interprétation est si peu sûre qu'à chaque session du Grand Conseil de grands débats sont provoqués sur l'application de telle ou telle disposition. Comme on l'a vu en d'autres cas mémorables dans les annales du Grand Conseil, les communes frappées d'une contribution tâchent de se dérober. Salquenen est défendue vaillamment par son vigilant député Cina. La cause des Anniviards trouve d'autres avocats, en particulier M. Leuzinger, ensorte que le président de Sierre s'alarme pour les conséquences d'un lâchage auquel la cité du soleil ne peut pas participer.

Le travail est devisé à 236,000 fr.

L'art. 2 du projet rejetant sur Sierre, Salquenen et les six communes de l'Anniviers le tiers des frais de « reconstruction » — ce qui fait enrager M. Zufferey — est maintenu par 31 voix contre 29, malgré l'énergique opposition des intéressés.

Les considérations et propositions de M. Leuzinger pour l'exonération des communes montagneuses en ce qui concerne les dépenses absorbées pour les routes de plaine, soulèvent les critiques de MM. Bonvin et Couchepin. Ce dernier démontre qu'une réelle solidarité existe entre la montagne et la plaine. Leurs intérêts sont liés et réciproques. La montagne bénéficie directement de l'état de choses qui nécessite l'usage des gros camions usant les routes de la plaine. Si l'industrie et les usines n'existaient pas au débouché des vallées, les communes de montagne ne profiteraient pas des importants revenus que leur procure l'usage industriel de leurs cours d'eau.

Les Anniviards payeront, comme Salquenen, selon une échelle de répartition qui tiendra compte de l'importance que revêt le pont du Rhône pour chacune des communes imposées.

Un orage éclate de nouveau à la discussion générale, mais finalement le décret est voté à la grande satisfaction de M. Delacoste qui ne saurait pas être rendu responsable de la jurisprudence variable pratiquée dans l'application de la loi sur les Routes, avant son entrée au département.

#### La députation de 1921-1925

Le dernier recensement fédéral du 1er décembre 1920 accuse pour le Valais une diminution de la population qui provient uniquement de l'amointrissement sensible de l'élément étranger. Ce recul se chiffre par 6900 âmes, tandis que la population suisse, d'autre part, est en légère augmentation. Le nombre des députés au Grand Conseil étant calculé sur la population suisse, passe de 104 à 108. Ce sont les districts de Viège, Sierre, Conthey et St-Maurice qui bénéficieront également de l'augmentation. Des rectifications de chiffres du recensement ne peuvent entraîner éventuellement une modification du nombre des députés de chaque district avant la fin de la législature en cours sans une mention expresse contraire dans le décret, répond M. Troillet, à une question de M. Couchepin, qui renonce à faire une proposition.

Le décret est voté d'urgence en seconds débats et sans discussion.

Samedi 15 janvier, dernière séance de la législature 1917-21 :

Vote du décret financier avec inventaire obligatoire au décès.

Suppression des amendements Escher aux articles 1 et 3 (impôt industriel sur les exploitations et spéculations agricoles).

Vote définitif du décret sur les traitements des autorités judiciaires et les tarifs des frais de justice.

Compte rendu détaillé au numéro de mercredi.

Les abonnés qui ne désirent pas recevoir le remboursement du 1er semestre dans quelques semaines peuvent toujours verser le montant de l'abonnement de l'année entière ou du 1er semestre sur le compte de chèque II c 58.

Ces abonnés s'évitent les frais et facilitent considérablement l'Administration.

## Nouvelles étrangères

### Le nouveau ministère français

M. Raoul Péret, président de la Chambre, chargé par M. Millerand de la constitution d'un nouveau cabinet, a échoué dans ses démarches. En renonçant à les poursuivre il a fait à des journalistes la déclaration suivante :

C'est fini en ce qui me concerne. J'avais voulu constituer un grand ministère, et pour cela, j'avais fait appel aux concours que je crois indispensables tant au point de vue de l'union nationale que de la durée du Cabinet. Ces concours me font défaut. Vous savez que je suis un homme modeste, mais je suis président de la Chambre et ne puis consentir à former n'importe quel Cabinet.

M. Briand, sollicité par le Président de la République, a réussi, dimanche, à constituer le Cabinet.

A 6 heures, M. Briand s'est rendu à l'Elysée pour faire connaître au Président de la République la composition définitive du Cabinet, qui est ainsi constitué : Présidence du Conseil et affaires étrangères, Briand ; Justice, Barthou ; Marine, Guisthau ; Finances, Doumer ; Instruction publique, Bérard ; Agriculture Lefèvre du Prex ; Commerce, Dior ; Travail et assistance, Daniel Vincent ; Pensions, Maginot ; Travaux publics, Le Troquer ; Hygiène et santé publiques, Leredu ; Colonies, Sarraut ; Régions libérées, Loucheur.

En quittant l'Elysée, M. Briand s'est rendu au ministère des travaux publics où il retrouvera ses collaborateurs. Il procédera alors à la désignation des sous-secrétaires d'Etat.

— M. Léon Bourgeois a été réélu président du Sénat.

### Ça et là

Une voiture postale a été attaquée à Kotschyn (Prusse) par des brigands. Un des employés qui s'était mis en état de défense a été grièvement blessé. Après avoir volé une somme de 28,000 marks, les bandits ont pris la fuite. La voiture postale avait été attaquée, il y a peu de semaines, au même endroit, et les bandits avaient déjà pu s'emparer d'une somme de 40,000 marks.

— Le ministre de l'Industrie a alloué 4,800,000 livres pour les premières recherches de pétrole en Basilicate, en Latium, en Campanie et en Sicile.

## VALAIS

VERNAYAZ. — On nous communique les précisions suivantes rectifiant et complétant ce que nous avons dit dans notre dernier numéro relativement à la retraite du président Mottier.

M. Mottier compte à son actif 28 ans d'administration, soit d'abord 8 ans comme conseiller, puis 12 ans comme vice-président de l'ancienne commune de Salvan, ensuite 8 ans en qualité de premier président de Vernayaz.

On nous fait observer également que M. Mottier est âgé de 75 ans. Il a donc cinq ans de plus que nous lui en avons attribués dans notre article. Il vaudra bien nous excuser. L'erreur n'est pas de notre faute. D'autres que nous, à voir la belle mine de ce vétéran, se seraient trompés.

La fièvre aphteuse. — Du 1er au 9 janvier 1921 : étables infectées en Valais 1070, pièces de bétail bovin 4138, porcs 1316, chèvres 1118, moutons 1068.

Pêche. — Le concordat intercantonal pour la pêche dans les eaux suisses du Léman et les cours d'eau faisant frontière entre Genève, Valais et Vaud a été approuvé avec quelques réserves par le Conseil fédéral.

### Traitements des instituteurs. — (Corr.).

Le 26 décembre dernier, le peuple valaisan était appelé à se prononcer sur l'adoption ou le rejet d'un décret du Grand Conseil allouant au personnel enseignant primaire une augmentation de traitement de 50 francs par mois.

C'était une dépense globale de 240,000 fr. à supporter par moitié entre l'Etat et les communes.

Le décret fut repoussé à une majorité appréciable qui indiquait clairement la volonté du peuple. Mais au lendemain du vote déjà, le secrétaire du Département de l'Instruction publique suggérait dans les journaux l'idée que le Grand Conseil pourrait, de son propre chef, en vertu des nouvelles compétences financières qui lui avaient été octroyées le même jour, corriger le vote populaire et allouer, par voie budgétaire et sous forme de crédit supplémentaire, les 120,000 francs que l'Etat aurait dû payer en cas d'adoption du décret. Cet avis ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd et ensuite d'une pétition des intéressés, le Grand Conseil était appelé, dans sa séance de vendredi dernier, à se prononcer sur une demande de crédit de 120,000 fr. représentant une augmentation mensuelle de 25 fr. du traitement des instituteurs et institutrices.

La majorité de la commission préavisait pour le rejet du crédit et l'on aurait été en droit de croire que cette opinion devait pré-



valoir. Il n'en fut rien et la majorité du Grand Conseil ne trouva rien de mieux que de voter cette nouvelle dépense à un moment où le chef du Département des Finances crie misère et où l'ère des emprunts à jet continu est ouverte.

Comment? Après que le peuple avait clairement manifesté son opposition à cette nouvelle dépense, il se trouve, au Grand Conseil, à 18 jours de distance, une majorité pour désavouer les électeurs et traiter ceux-ci comme des écoliers ignares et indisciplinés! La volonté populaire, brutalement foulée aux pieds par les mandataires du peuple, telle est la signification du geste accompli vendredi par le Grand Conseil du Valais.

Belle démocratie où de pareils exemples d'irrespect des droits du peuple peuvent être fournis par ceux-là même qui en préchent l'extension!

Nous aurions eu mille raisons, au point de vue radical, de combattre, le 26 décembre, l'octroi d'une augmentation des traitements scolaires; nous ne l'avons pas fait, ne voulant pas poser la question sur le terrain politique et désirant laisser les électeurs se prononcer en toute indépendance et sans mot d'ordre; mais nous sommes d'autant plus navré, de voir que le verdict populaire, rendu librement et consciemment, n'a pas pesé plus qu'un fétu de paille sur la décision des députés.

Qui tirera la morale de cette affaire? Peut-être bien le peuple lui-même. Vigie.

## MARTIGNY

### Conseil général

Samedi soir, à 20 heures, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée constitutive du Conseil général, convoquée et présidée par M. Morand, président de la Municipalité.

Celui-ci a développé les grandes lignes du rôle que le Conseil municipal et la population de Martigny-Ville espèrent voir jouer au nouvel organisme administratif que l'assemblée primaire a introduit par ses votes du 26 novembre et du 12 décembre. M. le président de la ville souhaite que le Conseil général collaborera avec zèle aux tâches de la municipalité dont il sera un auxiliaire précieux dans les moments difficiles de l'administration.

M. Camille Défayes a été élu président du Conseil général. A un conservateur, M. Gustave Ducrey, est dévolue la vice-présidence. M. Maurice Leryen, commis de poste, radical, remplira le rôle de secrétaire.

M. Camille Défayes déclare accepter ces fonctions présidentielles. Il abonde volontiers dans le sens du discours de M. Morand et recommande à ses collègues l'assiduité aux séances et un grand intérêt pour les questions éditoriales dont dépendent le développement et la prospérité de Martigny.

### Les funérailles de M. Louis Morand

Dimanche 16 janvier, Martigny a fait au regretté Louis Morand, comme, il y a trois semaines à M. René Closuit, des funérailles vraiment populaires. Une foule accourue de toutes les localités de la région a tenu à témoigner sa sympathie à la famille en deuil. De nombreuses personnes, en relations personnelles et d'affaires avec le citoyen tout d'activité et d'initiative dont on regrette si vivement le départ prématuré, s'étaient déplacées d'assez loin pour lui rendre le suprême hommage de leur estime et de leurs sentiments d'amitié. De nombreuses couronnes ont été déposées sur la tombe du défunt.

### Aux « traitements fixes »

(Corr.). — Au nom de plusieurs chômeurs, pères de famille, je me permets de vous rappeler au devoir de solidarité. Vous, traitements fixes, qui avez obtenu de respectables traitements et qui avez du travail assuré tous les jours, tâchez de comprendre qu'il y a, dans la classe ouvrière, des pères de famille sans travail en ce dur moment. Si nous avons appuyé la journée de huit heures, ce n'est pas pour que vous veniez, lors de vos congés, nous enlever le peu de travail qui reste. Tâchez, au moins, pendant cette crise, de vous contenter de votre salaire qui vous est versé pendant les congés aussi. N'empêchez pas sur le peu qui reste pour les bras de l'ouvrier.

Nous avons l'espoir que les « traitements fixes » comprendront nos doléances bien justifiées et qu'ils ne persisteront pas à se livrer à une concurrence qui est de nature à nous faire beaucoup de tort.

Un ouvrier, père de famille sans travail, au nom de plusieurs.

### Caisse d'assurance du bétail de Martigny-Ville

Le Comité avise les intéressés que les nouvelles taxes d'assurance du bétail pour 1921, ainsi que l'assemblée générale, sont renvoyées à une date ultérieure, à cause de la fièvre aphteuse.

### Cafetiers et Restaurateurs

L'Association valaisanne des Restaurateurs et Cafetiers a eu lieu à Martigny, aujourd'hui lundi 17 janvier. Sion a remplacé Martigny comme section vorort. M. Kluser est remplacé comme président central par M. Mutter. Au banquet, plusieurs discours ont été prononcés. Nous y reviendrons mercredi.

## Chronique séduoise

### DECISIONS MUNICIPALES

(Séance du 22 décembre 1920)

**Services industriels.** — Le Conseil discute en seconds débats et adopte l'avenant de la Convention du 16 mars 1914 entre les communes de Sierre et de Sion relative à la répartition des zones d'influences à Montana pour les Services industriels.

Le Conseil décide de faire des essais pour le contrôle de la sortie des marchandises des magasins des Services industriels. Avant de se prononcer sur l'adoption d'un système nouveau, M. Dubuis, vice-président, est chargé de suivre ces essais d'organisation nouvelle avec la Commission des Services industriels.

**Travaux de réfection résultant de l'inondation de septembre dernier.** — M. l'ingénieur de Torrenté donne des renseignements relatifs aux travaux incombant à la commune de Sion du fait de l'inondation de septembre dernier. Il en résulte que la dépense restant à la charge de la Commune atteindra le chiffre d'environ fr. 70,000.—

**Mutualité scolaire.** — Assurance infantile. — Il est donné connaissance du projet de règlement concernant la mutualité scolaire et l'assurance infantile dans la commune de Sion. Le projet est adopté en premiers débats.

**Impôt, recours des fonctionnaires fédéraux.** — La Commission des finances soumet au Conseil une demande des employés des postes, télégraphes, téléphones, tendant à ce que :

1° l'allocation faite à ces employés pour charge d'enfants soit défalquée du traitement pour le calcul de l'impôt communal.  
2° les traitements n'excédant pas fr. 5000.— soient admis à bénéficier du dégrèvement de fr. 1000.— voté par le Conseil, le 17 septembre 1920.

Le Conseil, considérant surtout que la demande est par trop tardive, décide d'écarter la demande formulée.

Les motifs invoqués par les requérants seront examinés à nouveau pour l'ensemble des contribuables lors de la fixation des impôts de 1921.

**Arts et métiers.** — Le Conseil prend acte, avec remerciement, d'un versement de 50.— francs fait à la Caisse communale par la Société des Arts et Métiers, en faveur des victimes de l'inondation de septembre dernier.

**Fonds des soupes scolaires.** — La proposition est faite de créer, afin de stimuler la charité publique, des fonds de secours spéciaux tels que « fonds des soupes scolaires », « fonds des enterrements gratuits », etc. La proposition est adoptée à l'unanimité. Le président informe que le fonds des soupes scolaires pourrait être déjà constitué par un premier versement qui est le produit d'une représentation donnée par le Cinéma Réforme au bénéfice de cette œuvre. Le Conseil décide de créer définitivement le fonds des soupes scolaires en y versant le bénéfice qu'a laissé le Service communal de Ravitaillement, soit la somme de fr. 9,130.35.

## ECHOS

### L'étoile Betelgeuse.

M. Ch. Nordmann signale que le physicien américain Nicholson vient, pour la première fois, de mesurer les dimensions d'une étoile, l'Alpha d'Orion, qu'on appelle aussi Betelgeuse. Le résultat trouvé par Nicholson est celui-ci : l'étoile Betelgeuse a un diamètre apparent qui, étant donné sa distance, correspond à un diamètre égal à trois cents fois celui du soleil, c'est-à-dire plus de 415 millions de kilomètres. C'est le télescope de Mont Wilson, le plus puissant du monde et dont le miroir a été fabriqué en France, qui a permis à Nicholson de faire cette belle découverte astronomique.

### Le premier tué de la guerre.

Dans le hameau du Pissoux, près du Lac-ou-Villers, à proximité de la frontière neuchâteloise, vient d'avoir lieu une émouvante cérémonie à la mémoire du brigadier Jules Peugeot qui, chef d'un petit poste de cavalerie, fut tué le 2 août 1914, près de trente heures avant la déclaration de guerre, par une patrouille allemande qui s'était glissée jusqu'à Jonchery (Belfort), à plus de douze kilomètres au delà de la frontière.

Dans la petite école du Pissoux, où était instituteur le brigadier Peugeot, l'inspecteur primaire de Pontarlier, assisté des autorités civiles de la commune du Lac-ou-Villers, a remis à la garde des jeunes écoliers, la médaille militaire accordée à la mémoire de la première victime des Allemands.

Dans le courant de l'année, sera inauguré un monument, à Jonchery, à l'endroit même où tomba le brigadier Peugeot.

### A cache-cache avec les microbes.

Un joli paradoxe médical du professeur Charles Richet, un paradoxe qui est une vérité scientifique : Quand une médication a réussi, il faut se hâter d'en adopter une autre.

Pourquoi? Parce que les microbes — M. Charles Richet l'a constaté — s'accoutument aux toxiques par lesquels on les combat, et même transmettent aux générations microbiennes qui les suivent cette accoutumance. D'où nécessité de pratiquer l'alternance des antiseptiques.

En payant maintenant l'abonnement au « Confédéré » pour 1921, on ne reçoit pas de remboursement plus tard alors qu'on est souvent absent de la maison.

## En Suisse

### Le recensement fédéral

L'arrivée du résultat du Tessin — 153,283 habitants en résidence ordinaire — contre 156,166 en 1910 — permet de donner un chiffre provisoire du recensement pour l'ensemble de la Suisse. Ce chiffre est de 3,856,825 habitants. En 1910, il était de 3,753,293. L'augmentation est de 103,532 personnes, soit de 2,6 %, contre 13,2 % dans la période de 1900 à 1910.

### Le dimanche politique

De nombreuses assemblées politiques ont eu lieu en Suisse, dimanche, pour s'occuper des votations fédérales du 30 janvier. L'initiative concernant la suppression de la justice militaire n'est appuyée que par les socialistes. Celle proposant de soumettre au referendum les traités internationaux est accueillie favorablement par tous les partis.

## Nouvelles diverses

### Le coût des armées d'occupation

Suivant des chiffres, de source alliée, les divers contingents de l'armée d'occupation ont coûté, depuis l'armistice :

Armée américaine, 263,474,170 dollars.  
Armée britannique, 51,900,890 livres.  
Armée française, 2,002,998,060 francs.  
Armée italienne, 15,207,717 lire.  
Armée belge, 314,940,698 francs.  
Outre les frais d'entretien, les Allemands auraient payé 608 millions de marks pour l'armée américaine, 266 millions de marks pour l'armée britannique, 1 milliard 427 millions 841,000 marks pour l'armée française, 49 millions 185,000 marks pour l'armée belge.

## Bibliographie

**Agenda des pêcheurs et des pisciculteurs** pour 1921 par Maurice Vouga. 1 vol. relié toile souple, fr. 2.75. Editions Spes, Lausanne.

Encore un agenda, direz-vous! Oui, mais... celui-ci nous manque! Pour être bon pêcheur de lac ou de rivière — ou bon pisciculteur — il faut être bon observateur. Il était donc utile de mettre à la portée du pêcheur amateur ou du professionnel, sous la forme commode d'un agenda de poche, un petit guide qui, tout en lui rappelant, mois après mois, ce qui doit être fait, lui permette de noter soigneusement ses observations personnelles, ses résultats de pêche et ses comptes. C'est en procédant de la sorte que le pêcheur se perfectionne.

L'auteur de cette utile publication, M. M. Vouga, inspecteur de pêche à Neuchâtel, par sa préparation scientifique et par sa longue pratique, est un des hommes connaissant le mieux la pêche en Suisse. Il a profité de l'occasion pour donner des renseignements sur le mode de nutrition, la répartition à l'altitude et la reproduction des poissons habitant les bassins suisses du Rhin et du Rhône.

Il a décrit encore, pour les pêcheurs novices, les principales amorces qui servent à la capture des poissons, — des truites et des ombres en particulier — il a expliqué certains termes de pêche qu'il est important de bien comprendre si l'on veut discuter avec les « vieux loups de lac », et il a fait justice de certaines légendes qui courent sur les écrevisses, en écrivant sur ces crustacés un chapitre précis.

La « Crécelle », journal bi-mensuel, a vu le jour. Elle paraîtra deux fois par mois et se propose de commenter gaîment l'actualité par l'image et par le texte. Les dessins du premier numéro sont signés Bille, Hayward, Pierre-Paul, etc. Les allusions à la Société des Nations n'y manquent naturellement pas. « Chez nous », constatent quatre citoyens attablés autour d'un « demi », « chez nous, c'est surtout la nation des sociétés! » Dans le texte, l'amusant Pierre Duniton raconte l'histoire d'un monsieur qui s'est trompé de discours. On ne s'ennuie pas à lire la « Crécelle »!

**Feuille d'hygiène et de médecine populaire.** — Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel, chez Attinger Frères, éditeurs. — Rédacteur : Eug. Mayor, Dr en médecine. — Un an : Fr. 5.50.

Voilà 47 ans que les « Feuilles d'Hygiène » s'efforcent de répandre, dans les milieux les plus divers de nos populations romandes, les principes et les prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène. Leur activité bienfaisante s'est révélée efficace, mais on ne saurait trop répéter et renouveler chaque année les indications soit de l'expérience, soit de la science appliquée aux nécessités de chacun, de chaque ménage comme de chaque personnalité. L'œuvre continuée avec autant de constance que de mérite par cette vaillante revue a été des plus salutaires. On doit la recommander à tous nos lecteurs dans tous nos cantons romands sans aucune réserve, avec le souhait que pendant, bien des années encore les directeurs, des « Feuilles d'Hygiène » trouvent leur public toujours renouvelé par la création des nouveaux foyers dans toutes les classes de la société. Nous rappelons encore que les éditeurs envoient avec plaisir, sans frais, les numéros spécimens qu'on leur demande.

Les paroles s'envolent, mais les annonces restent!

On peut être grand philosophe, l'ornement d'un barreau, la gloire d'un Sénat, Opulent, charitable et n'avoir pas l'étoffe d'un Directeur d'orphelinat.

## Fameurs

Rafraîchissez votre haleine par l'emploi des **Tablettes Gaba**. Elles sont désinfectantes, et suppriment l'irritation de la gorge provoquée par la fumée. Elles protègent contre les refroidissements, la toux, l'enrouement.



Méitez-vous! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à fr. 1.75

Le procédé de fabrication du **Tabletton** est breveté. Il est inapplicable à la fabrication des imitations à bas prix et, partant, inférieures. Le **Tabletton** est composé de chocolat au lait de première qualité, de miel et d'amandons, le tout soigneusement préparé et travaillé.

## DIABETE

guérison complète par l'antidiabète du Dr Damman, à base de plantes. — Fr. 12.— la boîte. Pharmacie du Léopard, 7, rue Ancienne, à Genève (Carouge). — Si vous doutez, demandez brochure D 45 avec preuves.

**A vendre une génisse** portante pour le 7 février et éventuellement

**une bonne vache laitière** S'adresser de suite à Maurice Sozzi à Saxon.

**A vendre 60 kilos de noix** S'adresser à César Roduit, Mazonbroz, Fully.

**A vendre un bon piano neuf**, valeur 1900 fr., cédé pour 1300 fr. S'adr. au « Confédéré »

**Fein et holperwes à vendre** chez C. Chambovey, Charrat.

**On cherche à Martigny** **jeune fille ou jeune homme** connaissant la dactylographie, pour travaux de bureau. Adresser offres au « Confédéré »

**A vendre un vélo** marque « Gorrike » ayant peu servi S'adresser au « Confédéré » où le vélo se trouve en dépôt.

**Je donne** 1 panier de marché, 1 bonne paire de bas, 1 bonne paire de chaussettes, 1 coupe de dentelle, belle qualité, 1 belle coupe broderie, 1 gros paquet de lessive, 1 savonnette bien parfumée, 1 grande papeterie 1 jolie glace, 6 foris lacs, 1 lot de mercerie assortie, 1 ouvrage à broder, plus une prime gratuite, le tout pour le prix incroyable de 10 fr. contre remboursement. — Madame Comber, 8, Place des Eaux-Vives, Genève.

**Important café de Sion** demande **sommelière** Bons certificats exigés ainsi que photographie. S'adresser par écrit sous P 147 S Publitéas S. A., Sion.

**A vendre deux porcs** de 6 tours, femelles, belle race. Chez Joseph Pilet, Doréaz.

**Belle viande sans os** (qualité supérieure à fr. 3.40 le kg.) hachée gratuitement sur demande de **Gabalas**, Boucheries Chevalines, Pl. St-Laurent 23-2. Tél. 4098 LAUSANNE

**Boucherie GAUDET FILS Succès** Téléphone 421 — Genève

Rôti de bœuf le kg. 5.—  
Bouilli 4.—  
Graisé de bœuf cru 3.—  
Envoi franco à partir de 2 kg.

**Orges Maïs Seigle Avoine Tourteaux** Moutins agricoles — Sion

Pour charcuteries, nous expédions par poste et chemin de fer, à fr. 3.20 le kg.

**SIROP BURNAND** Un demi-siècle de succès contre **TOUX GRIPPE COQUELUCHE** Exigez l'emballage bleu En vente dans toutes les pharmacies et directement chez P. de Chastony, 2, Place de la Riponne, Lausanne.

**Toute demande** concernant les annonces doit être accompagnée de 30 ct. en timbres-poste, sinon il n'y sera pas répondu.

**Viande et charcuterie bon marché**

Bouilli le kg. fr. 2.40  
Rôti sans os ni charge » 3.40  
Saucissons et saucisses » 4.—  
Salamî 5.—  
Viande désossée par charcut. 3.20  
expédition depuis 2 kg. la

**Boucherie Chevaline Centrale** Louve 7, Lausanne Maison recommandée

**Saucissons** de bœuf, extra, à fr. 1.75 le 1/2 kg  
Toujours bonnes

**Saucisses** à fr. 1.50 le 1/2 kg. Qui les goûte, les adopte, Essayez!

**BOUCHERIE E. BOVEY** Avenue de l'Université, Lausanne

**LES GRAINES DE QUALITÉ**

**CH. VULLIEMIN** Marchand-grainier LAUSANNE

**Présidents. Administration** commandez vos **urnes perfectionnées**

en tôle vernie vert olive, fermement de sûreté. Plince à plomber plombs livrables en 3 grandeurs. Emile Jacquier, ferbl., Salva

**Employez le savon blanc** „Le Lion” 72 % d'huile

**SIROP BURNAND** Un demi-siècle de succès contre **TOUX GRIPPE COQUELUCHE**

Exigez l'emballage bleu En vente dans toutes les pharmacies et directement chez P. de Chastony, 2, Place de la Riponne, Lausanne.

**Toute demande** concernant les annonces doit être accompagnée de 30 ct. en timbres-poste, sinon il n'y sera pas répondu.

**SIROP BURNAND** Un demi-siècle de succès contre **TOUX GRIPPE COQUELUCHE**

Exigez l'emballage bleu En vente dans toutes les pharmacies et directement chez P. de Chastony, 2, Place de la Riponne, Lausanne.

**Toute demande** concernant les annonces doit être accompagnée de 30 ct. en timbres-poste, sinon il n'y sera pas répondu.

**SIROP BURNAND** Un demi-siècle de succès contre **TOUX GRIPPE COQUELUCHE**

Exigez l'emballage bleu En vente dans toutes les pharmacies et directement chez P. de Chastony, 2, Place de la Riponne, Lausanne.

**Toute demande** concernant les annonces doit être accompagnée de 30 ct. en timbres-poste, sinon il n'y sera pas répondu.



Pour économiser le 100 %

### Ressemelez vous-même vos chaussures

C'est très simple et rapide

Avec nos semelles marque « Smeldur » en cuir chromé, imperméable, plus solide que le cuir ordinaire et moins cher. Prix de la paire avec talons assortis, clous et instructions pour la pose à partir de Fr. 1.75 pour enfants, Fr. 3.25 pour dames, Fr. 4.45 port en plus pour hommes.

**Maison Smeldur, Martigny-Ville**  
Représentant exclusif pour le Valais

### Vente aux enchères de la propriété de la cible de Sion

propriété sisé aux Creusets d'en haut, contenant 29,711 mètres carrés, nature jardin, pré et pré-marais, plantée de peupliers en bordure, et comprenant également le bâtiment du stand et celui de la ciblérie.

La vente aura lieu, aux enchères publiques, le dimanche 23 janvier 1921, à 14 heures (2 h. de l'après-midi), dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Sion.

Prix et conditions, très favorables, seront lus à l'ouverture des enchères.

La propriété sera mise en vente par parcelles, au nombre de huit, de dimensions diverses, avec faculté d'achat en bloc.

Pour tous autres renseignements et pour visiter la propriété, ou en consulter le plan, s'adresser au Capitaine de la Cible, M. Alph. SIDLER, ou au Lieutenant, M. Jules SPAHR, à Sion.

J'avise les dames de Martigny et des environs que j'ouvre un

### atelier de couture pour dames et enfants

dès le 1er février 1921. Travail soigné. **Elise DARBELLAY, couturière** chez M. Amédée Gay à Martigny-Bourg

Nous portons à la connaissance de notre honorable clientèle que nous sommes toujours acheteurs de jolies

### Pommes et poires beurrées

aux plus hauts prix du jour. Prière de faire des offres.

**Frédéric Varone & C<sup>o</sup>, Sion**  
Téléphone 231

## VINS

Pour avoir de bons vins étrangers, on a tout avantage à s'adresser à la

**Maison A. ROSSA, MARTIGNY**  
(Téléphone 81)

laquelle fondée en 1908, et avantageusement connue, importe ses vins directement des meilleurs pays de production. Offre toute garantie sur ses marchandises et ses prix sont les plus avantageux

Vins blancs et rouges d'Italie, de France et d'Espagne  
Alicante 16 degrés Vermouth de Turin

Vente en gros et demi-gros. Les expéditions par wagon complet se font directement du lieu de production. Prix-courants et échantillons à disposition. Maison de confiance

### Favorisez l'Industrie du Pays

Vous trouverez auprès des quincaillers Haches de bûcherons, Haches de ménage, Sapi Serpes, Coins de bûcherons, etc. etc.

avec la marque **IMHOF**  
Garantie Confiance absolue Garanti

## Vins en gros

en fûts et en bouteilles

**A. Terrettaz, Martigny**

Fendant, Dôle — Spécialité : Clos de la Tour



Agriculteurs, nettoyez vos vaches

avec la Poudre pour vaches vèlées

de la **Pharmacie de l'Abbatiale**  
PAYERNE

Prix du paquet 1 fr. 50 — Depuis 10 fr., expédition franco de port.

Dépôts :  
Martigny-Ville : Pharmacies Lovey, Morand, Martigny-Bourg : Pharmacie de Martigny-Bourg, Sierre : Pharmacies Burgener, de Chastonay, Sion : Pharmacies Faust, de Quay, Zimmermann, Monthey : Pharmacie Carraux, St-Maurice : Pharmacie Rey.

Toujours à disposition



### Chevaux, Mulets

VENTE — ECHANGE  
Facilité de paiement

**Edouard ROH**

Granges - Téléph. 19. — Sion - Téléph. 166

## Banque de Brigue

Brigue

Capital-Actions Fr. 1.000.000.--

entièrement versé

Réserves Fr. 350.000.--

Compte de chèques postaux n° 253

La Banque reçoit des dépôts :

en comptes-courants à **3 1/2 - 4 %**

sur carnets de dépôts **4 1/2 - 5 1/2 %**

sur carnets d'épargne à **5 %** à partir du 1er Janvier 1921

contre obligations à 3-5 ans ferme **5 1/2 %**

Location de cassettes dans la chambre forte

## AVIS

L'huilerie **TORNAY**, de Martigny-Bourg, sera ouverte au public tous les Jaudis et vendredis dès le 17 février.

Se recommande **Vve TORNAY.**

## Vente de bois

La Commune de Collombey-Muraz met en vente par voie de soumissions

**140 peupliers carolins** cubant environ 120 m3 et situés dans les lies Bourgeoisales, Aux Arrières Bords du Rhône et le long de la route d'Illarsaz. Ces bois sont vendus sur pied. Le premt r lot comprend le bois en billes et le deuxième lot le bois en rondins. L'abatage se fera aussitôt le bois vendu. Les soumissions devront parvenir pour le **23 janvier** et, au Bureau Communal où l'on peut prendre connaissance des conditions tous les jours de 8 h. à midi. L'Administration.

A vendre un dressoir un canapé-lit à l'état de neuf et un buffet de cuisine vitré S'adres. au bureau du journal.

## Citroën neuve

occasion. Eclair. et démarr. élect. à vendre de suite, pour cause de double emploi. Jamais roulé, sortant de fabrique. Conditions de prix et paiement favorables. S'adresser au journal.

Prochains grands tirages

**22 JANVIER**  
5, 15, 22 Février

Si vous souscrivez aux séries de 20 obligations à lots de l'Assoc. du Personnel de Surveillance des Entreprises de Transport suisses.

Vous êtes sûr de gagner une somme bien supérieure à celle que v'avez déboursée

Lots et remboursements fr.

**14 millions**  
5 lots à fr. 100.000  
3 — 50.000  
2 — 30.000  
120 — 20.000

etc. etc. Prix de l'obl. fr. 10 — Prix de la série fr. 200. — au comptant ou en compte-courant, par versements de :

**Fr. 5.- par mois** et davantage avec jouissance. intégrale dès le 1er versement. Dans les 36 prochains tirages

## 6 BELLES PRIMES

garanties par série : sortantes allant jusqu'à Fr. 100.000. —, et remboursement minimum de Fr. 400. — par série sortante. 4 tirages par an.

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités, participera à titre supplémentaire à

**28 grands tirages** dont les proch. les 22 janvier, 5, 15, 22 février, etc. avec lots : 500.000 — 250.000 200.000 — 100.000 etc., au total pour Francs **6 millions**

Les commandes sont reçues par la Banque de Commerce et de Valeurs à Lots, S. A. 20, Rue du Mt-Blanc, Genève

## Nouveauté !

La bouteille Hélios, Thermo conserve sa température pendant 24 heures aux liquides chauds ou froids. Indisp. aux chasseurs voyag. empl. d'usines-C.F.F. et tramways, etc. un quart de l. fr. 5.50 demi-litre fr. 7.50 trois quarts de l. fr. 9.50 1 litre fr. 12. — Nouv. catal. (1919-920) fr. 0.60. Atelier de réparations **Louis ISCHY, fabr Payerne**

**Viande désossée** pour faire la charcuterie, à fr. 3.20 le kg. est expédiée par la Boucherie Chevaline Lausannoise

Ruelle du Grand-Pont - Lausanne

A vendre **Trois laies** de 7 tours. S'adresser à Albert Gay, Martigny-Bourg.

A vendre environ 12 à 15.000 kg. **regain** première qualité, 10 à 12.000 kg. **betteraves** demi sucrière. S'adresser à Jules Echenard, voiturier, Bex.

On placerait pour 3 mois en hivernage **un mulet** extra sage. S'adresser au Confédéré.

A vendre **une vache** prête pour boucherie, à la même adresse on demande **une ou deux vaches** en hivernage. Jeau Bertuchoz, Saillon.

A vendre deux wagons de **foin marais** et trois wagons de **joli flat** par wagon ou par char. S'adresser à Parvex Jean Didier, Illarsaz.

## Grands Magasins Ducrey

Téléphone 20 MARTIGNY Téléphone 20

## Laines de Schaffhouse

Lien vert, Fr. 1.90 l'écheveau de 50 gr.  
Lien rouge, Fr. 1.70 l'écheveau de 50 gr.  
Lien jaune, Fr. 1.50 l'écheveau de 50 gr.  
Laine réclame bonne qualité, Fr. 1.25 l'écheveau

## Avant inventaire du 17 au 31 janvier

Nous accordons sur tous nos MANTEAUX et FOURRURES

## 30% de rabais

Sur tous les autres articles, dont les prix ont déjà été réduits, 10% de rabais  
MARCHANDISE DE 1<sup>re</sup> QUALITÉ

## COMPTOR d'ESCOMPTE de Genève

CAPITAL et RÉSERVES : Fr. 61.000.000.—

Siège de LAUSANNE, 6, Rue du Lion d'Or  
bonifie sur dépôts de 1 à 5 ans, certificats nominatifs ou au porteur, avec coupons d'intérêts semestriels :

**5 % à 5 1/2 %**  
Sur carnets d'épargne : **4 1/2 %**

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

## Banque Coopérative Suisse

Martigny — Sierre — Brigue

CAPITAL DE GARANTIE ET RÉSERVES  
Fr. 4.500.000.—

Nous payons contre

## OBLIGATIONS CHANGE

Emission de chèques sur tous pays

## Union de Banques Suisses

Place St-François 2 LAUSANNE Place St-François, 2

Capital et Réserves ; Fr. 85.000.000.—

délivre des

Certificats de dépôts au porteur ou nominatifs

avec coupons semestriels au taux de

**5 0/0 à 5 1/2 0/0**

suivant leur durée, et

reçoit des versements sur carnets de dépôts à **4 1/2 %**

## BANQUE CANTONALE DU VALAIS

AGENCES à : Brigue, Viège, Sierre, Martigny, Salvan, Monthey

REPRÉSENTANTS à : Lax, Mœrel, Tourtemagne, Loèche, Nendaz, Chamossin, Bagnes, Orsières

Capital de dotation : Fr. 5.000.000.—

Garantie illimitée de l'Etat

se charge de toutes opérations de banque aux conditions les plus avantageuses

Prêts hypothécaires.

Prêts sur billets.

Ouverture de crédits en comptes-courants garantis par hypothèque, nantissement ou cautionnement.

Dépôts divers :

sur Carnets d'épargne, à 4 1/4 %  
» Lettres de gage à 3 ans 5 1/4 %  
» Bons de dépôt à 5 ans 5 1/2 %  
» Comptes-courants à vue à 4 %  
» Comptes-courants, avec 15 jours de préavis 4 1/4 %  
» Comptes courants à l'an ferme 4 1/2 %

Timbre fédéral à charge de la Banque

CARTES DE PETITE ÉPARGNE AVEC TIMBRES-POSTE

S'occupe de l'achat et de la vente de titres et de toutes transactions avec l'étranger

Location de cassettes dans la chambre forte - Gérance de titres

## Administrations communales

FAITES EXÉCUTER VOS IMPRIMÉS à

## l'Imprimerie Commerciale

à Martigny — Téléphone 52

QUI LIVRE TOUJOURS LES TRAVAUX

A L'ENTIÈRE SATISFACTION DE SES

CLIENTS

Papier à lettre — Enveloppes ordinaires et banque jaune

— Livres de bons — Formulaire divers — Classeurs —

Timbres caoutchouc — Etc. Etc.